

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le deux juillet,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le
Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER,
pour la session ordinaire du mois de juillet

N° 107/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

Objet de la délibération :
Finances / Budget SPANC :
décision modificative N° 1

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 10
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 17
- Votants : 76

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
- Procuration**
- Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard
Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour permettre la régularisation de plusieurs titres émis sur l'exercice 2017 du budget SPANC, il convient de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

Décision Modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	140.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	140.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7068 : Autres prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	140.00 €	0.00 €	140.00 €
Total Général		140.00 €		140.00 €

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, adopte à l'unanimité la décision modificative N°1 du budget SPANC.



Reçu le **23 JUL. 2018**
Contrôle de légalité

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18
Pour l'Extrait conforme,
Commune de Loue Lison Jean-Claude GRENIER
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS
Président